

## Traitements des données personnelles

### Information à destination des candidats

*Dernière mise à jour : 15 Septembre 2021*

Vous (ci-après le « Candidat ») avez souhaité candidater auprès de notre association et nous vous en remercions.

La présente information concerne les données personnelles que vous nous avez transmises au moment de votre candidature et/ou lors de votre entretien de recrutement.

Cette information suit les prescriptions du RGPD<sup>1</sup>, de la loi Informatique et Libertés modifiée<sup>2</sup>, du décret Informatique et Libertés<sup>3</sup>, du code du travail, du code de l'action sociale et des familles et prend en compte le référentiel « Ressources Humaines » adopté par la CNIL<sup>4</sup>.

Est entendue comme donnée personnelle toute information se rapportant au candidat, que cette donnée soit directement identifiante ou indirectement identifiante.

#### I. Qui est responsable de traitement ?

Le responsable de traitement est l'ATMP74 dont le siège est situé 3 rue du Kiosque – BP 30047 – 74962 CRAN-GEVRIER Cedex, ci-après l'« Association ».

Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou afin de procéder à une demande d'exercice de droit, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'association en précisant votre demande : [dpo@atmp74.fr](mailto:dpo@atmp74.fr)

#### II. Quelles catégories de données personnelles vous concernant collectons-nous ?

Les catégories de données ci-dessous listées correspondent aux données personnelles que nous sommes susceptibles de collecter au stade de la candidature. Ces données sont nécessaires pour remplir nos obligations légales, précontractuelles et/ou pour l'intérêt légitime de l'association :

- **Données d'identification** (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, mail, type de permis de conduire détenu)
- **Données relatives au suivi de votre carrière et de votre formation** (CV,...) ;
- **Données relatives à l'évaluation du Candidat** ;

<sup>1</sup> Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (...).

<sup>2</sup> Loi n°78-17, du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

<sup>3</sup> Décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

<sup>4</sup> Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre aux fins de gestion du personnel.

Afin que nous ne traitions que des données à jour vous concernant, nous vous prions de nous indiquer sans délai toute modification de l'une de ces informations en envoyant un mail [dpo@atmp74.fr](mailto:dpo@atmp74.fr)

Les données qui vous sont demandées au stade de votre candidature sont obligatoires pour étudier celle-ci. Si des informations sont facultatives, elles vous seront présentées comme telles au moment de leur collecte.

### **III. Pour quelles finalités et sur quelles bases légales collectons-nous les données personnelles vous concernant ?**

Le tableau ci-après vous présente les différentes raisons pour lesquelles un traitement de vos données personnelles est mis en œuvre, ainsi que les bases légales sur lesquelles se fondent ces traitements.

Activités de traitement	Finalités	Base légale
Recrutement	Analyse de la candidature	Mesures précontractuelles
	Réponse au candidat	Intérêt légitime
	Constitution d'une CVthèque	Intérêt légitime

### **IV. A qui les données collectées sont-elles transmises ? Qui peut y avoir accès ?**

Au sein de l'Association, l'accès à vos données personnelles est strictement restreint. Seules la direction et la responsable de la paie ont accès à l'ensemble de vos données.

Les données des candidats ne sont pas transmises à un Etat tiers.

### **V. Pendant quelles durées vos données sont-elles conservées ?**

Les données concernant les candidats non recrutés sont supprimées dans un délai d'une année maximum après réception de la candidature, sauf accord exprès du candidat pour une conservation plus longue, ou sauf conservation imposée par la loi ou un délai de prescription.

Les données concernant les candidats recrutés sont conservées tant que le Candidat est salarié de l'Association sauf durée de conservation différente conformément aux informations qui seront transmises au Candidat lors de son embauche.

## VI. Quels sont vos droits ?

- Droit d'accès

Le Candidat dispose du droit d'obtenir la confirmation que ses données personnelles sont ou ne sont pas traitées par l'Association ainsi que, lorsqu'elles le sont, l'accès à ces données accompagné des informations prévues par l'article 15 du RGPD, l'Association devant fournir à cette occasion une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

- Droit à la limitation du traitement

Le Candidat peut demander à l'Association la limitation des traitements de ses données personnelles, notamment lorsqu'il conteste l'exactitude des données, pendant la durée permettant au responsable de traitement de vérifier l'exactitude des données ; si le traitement est illicite mais que le Candidat ne souhaite pas que ses données soient effacées ; si l'Association n'a plus besoin des données mais que le Candidat en a besoin dans le cadre de la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

- Droit d'opposition et droit d'effacement

Le Candidat peut demander à l'Association de ne plus effectuer un traitement le concernant et/ou la suppression des données.

Ces droits sont cependant limités.

Le droit d'opposition n'existe pas lorsque le traitement répond à une obligation légale, s'il est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles ou est, exceptionnellement, fondé sur le consentement du Candidat (dans la mesure où, dans ce dernier cas, la personne concernée pourra retirer le consentement au traitement de ses données). Le droit d'effacement est quant à lui limité aux données dont la durée de conservation est dépassée ou que l'Association n'est pas censée détenir.

- Droit de rectification

Le Candidat peut demander à l'Association de rectifier les données personnelles collectées.

- Droit à la portabilité des données

Lorsque les données ont été transmises par le Candidat sur la base de mesures précontractuelles et que celles-ci sont traitées par des moyens automatisés, l'Association permet au candidat de recevoir, dans un format structuré et couramment utilisé, l'ensemble de ces données. Le candidat peut demander à ce que ses données soient directement transmises par l'organisme initial à un autre organisme.

## VII. Comment exercer vos droits ?

Chaque candidat a le droit d'exercer les droits mentionnés, en écrivant à [dpo@atmp74.fr](mailto:dpo@atmp74.fr).

Il pourra être demandé au Candidat de préciser sa demande ou de transmettre des éléments justificatifs (notamment production d'un justificatif d'identité valide).

Si la réponse fournie par l'Association ne satisfait pas le Candidat ou s'il souhaite la contester, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.